E. ZAY

3 rue Montholon

NUMISMATIQUE COLONIALE

CANADA

LA MONNAIE DE CARTE

Extrait de l'*Annuaire de la Société de Numismatique*, année 1889

PARIS
AU SIÈGE DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE NUMISMATIQUE
25, RUE LAS CASES, 25

1889

L'*Annuaire de la Société française de numismatique* paraît tous les deux mois par fascicules d'au moins 64 pages, et forme, chaque année, un volume d'environ 400 pages.

On s'abonne à Paris, au siège de la Société française de Numismatique, 25, rue Las Cases. Les abonnements partent du 1er janvier et ne sont reçus que pour l'année entière.

Le prix de l'abonnement est de 20 francs.

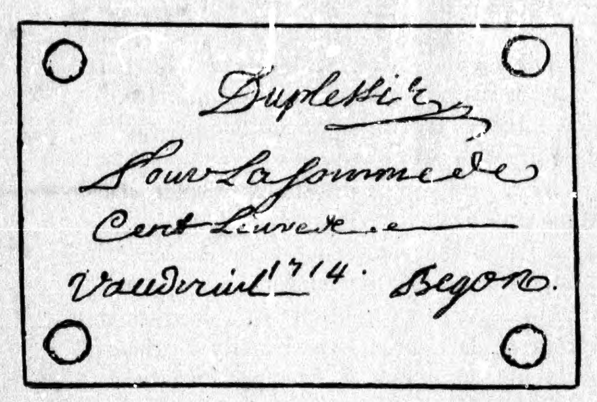
Toutes les communications relatives à l'*Annuaire* doivent être adressées franco à M. de Belfort, directeur de l'*Annuaire de numismatique*, rue Las Cases, 25, à Paris.

Mâcon, imp. Protat frères.

NUMISMATIQUE COLONIALE

CANADA

LA MONNAIE DE CARTE





Les premiers temps de la colonisation française au Canada furent très difficiles sous le rapport du numéraire. Presque toutes les lettres des intendants au ministre de la marine constatent la disette d'argent. Cependant des espèces étaient envoyées occasionnellement par le roi à la colonie. Si cet argent, joint à celui apporté pour leur propre usage par les trafiquants ou les immigrants fût resté dans le pays, il eût pu, soigneusement ménagé, suffire aux besoins limités de la population ; mais, par suite de l'imprévoyance et de la vie aventureuse de la plupart des colons, dont un petit nombre seulement se livrait aux travaux agricoles, la balance commerciale

1889
(23)

accusait un déficit, c'est-à-dire que les importations excédaient les exportations, et la différence, qui devait être compensée en argent, avait bientôt enlevé du pays tout le numéraire qui s'y trouvait [1].

Pour retenir l'argent dans la colonie, on avait augmenté d'un quart la valeur des monnaies de France, et les espèces particulières, émises en vertu de la Déclaration du roi du 19 février 1670, par la Compagnie des Indes Occidentales, avec la légende *gloriam regni tui dicent*, furent portées, par arrêt du Conseil d'Etat du 18 novembre 1672, la pièce de 15 sols à 20 sols et la pièce de 5 sols à 6 sols et 8 deniers. Cette mesure illusoire n'était pas de nature à arrêter la sortie du numéraire.

Un problème encore à résoudre par l'intendant était le payement des troupes. Il était d'usage de payer les soldats au premier janvier, et l'argent destiné à la solde n'arrivant de France que beaucoup plus tard, c'était mettre continuellement l'intendant dans l'obligation de recourir aux expédients pour satisfaire la garnison.

C'est dans ces laborieuses conditions que Jacques de Meulles, seigneur de la Source, grand bailly d'Orléans, intendant de la justice, police et finances en Canada, Accadie, Isle de Terre Neuve et autres pays de la France septentrionale, écrivait au ministre secrétaire d'Etat au département de la marine, de Québec, le 24 septembre 1685.

« ... Je me suis trouvé cette année dans une très grande « nécessité touchant la subsistance des soldats, vous « n'aviez ordonné de fonds, Monseig^r^, que jusques en « janvier dernier, je n'ay pas laissé de les faire vivre « jusques en septembre qui font huit mois entiers. J'ay « tiré de mon coffre et de mes amis tout ce que j'ay pû, « mais enfin les voyant hors d'estat de me pouvoir rendre

1. *The Money and Medals of Canada under the old Regime*, by R. W. Mc Lachlan (of Montreal).

« service d'avantage, et ne sçachant plus à quel saint me « voüer, l'argent estant dans une extrême rareté, ayant « distribué des sommes considérables de tous costez pour « la solde des soldats, je me suis imaginé de donner « cours au lieu d'argent à des billets de cartes que j'avois « fait couper en quatre, je vous envoye, Monseigneur, « des trois espèces, l'une estant de quatre francs, l'autre « de quarante sols et la troisième de quinze sols, parce- « qu'avec ces trois espèces je pouvois faire leur solde « juste d'un mois, j'ay rendu une ordon^ce par laquelle « j'ay obligé tous les habitans de recevoir cette monnoye « en m'obligeant en mon nom de rembourser lesd. « billets, personne ne les a refusé et cela a fait un si bon « effet que par ce moyen les trouppes ont vescu à l'ordi- « naire. »

A cette époque, il n'y avait pas encore d'imprimerie dans la colonie, et d'un autre côté, comme peu d'habitants savaient écrire, le papier n'était pas en abondance. Mais pendant les longues soirées d'hiver, les jeux de cartes étaient l'amusement favori de la population, et par conséquent, il s'en trouvait un dépôt assez considérable. C'est à cette ressource que l'intendant eut recours, et de communes cartes à jouer, coupées en quatre avec la valeur écrite à la main, ont inauguré le premier papier-monnaie qui fut émis sur le continent américain, et de fait, il a toujours été connu au Canada sous le nom de *monnaie de carte*. Chaque carte était timbrée à la cire à cacheter d'une fleur de lis, et portait les signatures de l'intendant et du secrétaire de la trésorerie de Québec. Une époque était spécifiée pour leur rentrée à la caisse du gouvernement, et après que leur montant eût été converti en lettres de change tirées sur le trésor royal, elles étaient brûlées.

Dans la lettre de de Meulles on relève trois valeurs de cartes : 4 livres, 40 sols et 15 sols. D'après Ferland *(His-*

toire du Canada), il y en aurait eu cinq : 32, 16 et 4 livres, 40 et 20 sols ; mais c'était peut-être une émission ultérieure.

Le successeur de de Meulles, l'intendant de Champigny, trouva la situation financière au même point. Il écrit au ministre, le 10 mai 1691 :

« ...Nous n'avons pas laissé que d'estre obligez de faire « cette année une nouvelle monnoye de cartes pour satis- « faire à toutes les dépenses, une partie de nos fonds « n'étans pas arrivez l'année dernière, et nous avons fait « rembourser la monnoye de carte faite en 1690. Il est bien « nécessaire, Monseigneur, de se servir de quelque autre « expédient pour avoir des fonds en ce pays qui puissent « suffire pour faire les dépenses des cinq ou six premiers « mois de l'année suivante. Si vous voulez donner un « ordre pour faire payer en France à deux ou trois mois « de veüe les lettres de change que l'on feroit tirer icy « par le commis de Mr de Lubert au départ des derniers « vaisseaux, on pourra trouver à emprunter de nos mar- « chands jusqu'à cinquante mil écus en argent comptant. « Nous vous prions, Monseigneur, d'y vouloir penser « et de considérer le tort que cela fait aux troupes qui « achètent beaucoup plus cher en monnoye de cartes « qu'elles ne feroient en argent comptant et encore ont- « elles bien de la peine à trouver le nécessaire. »

Le cadre de cet article ne permet pas de donner ici un plus grand développement à l'historique du papier-monnaie au Canada, la baisse constante de sa valeur et sa dépréciation finale, lorsque plus tard et par suite de l'état désastreux des finances du royaume, les traites tirées sur le trésor demeurèrent impayées et les remboursements suspendus. Nous dirons seulement qu'il y eut des cartes *entières*, au verso blanc ou de couleur, avec les cachets armoriés et les signatures des principaux fonctionnaires du gouvernement, et de valeurs très diverses,

depuis 6 deniers, différenciées de forme et de dimension. Dans la suite, les cartes furent émises en vertu de déclarations ou ordonnances royales. L'acte suivant rend la physionomie de ces cartes :

« 1er octobre 1711. — Délibération de MM. de Vaudreuil, gouverneur, Rondot, intendant et de Monseignat, contrôleur de la marine, pour la fabrication d'une nouvelle monnoye de cartes pour la somme de 450,000 livres, monnoye du pays (en monnoye de France 337,500 livres) composée de 3,000 cartes de 100″ et 3.000 cartes de 50″ disposées comme suit :

L'écriture des cartes de 100″ en travers, sur des cartes noires entières,

Et l'écriture des cartes de 50″ de haut en bas, sur des cartes rouges entières.

Les empreintes des poinçoins à chacun des coins, savoir :

1° Celui où il y a une fleur de lys sur un piédestal avec un cordon de petites fleurs de lys autour, en haut, au costé droit.

2° La mesme empreinte au bas, au costé gauche.

3° Celui de M. de Vaudreuil, représenté par trois écussons fascés deux en chef et un en pointe, surmonté d'une couronne de marquis avec un cordon autour, au bas, au costé droit.

4° Et celui de l'intendant représenté par un croissant surmonté d'un épi de blé couronné de quatre étoiles avec deux potences au cordon, en haut, au costé gauche.

Toutes lesquelles cartes, avec toutes celles qui ont été faites pour les fonds des années précédentes, le Sr Duplessis, commis de l'intendance, rapportera pour estre bruslées par le gouverneur et l'intendant en présence du contrôleur de la marine, quand il en aura tiré la valeur en lettres de change sur les trésoriers généraux en exercice. »

La monnaie de carte a toujours prévalu au Canada. Le public en avait adopté l'usage avec faveur ; sa plus petite valeur, 6 deniers, lui facilitait toutes les transactions, et lorsqu'en 1722, la Compagnie des Indes y importait pour vingt mille livres en espèces de cuivre fabriquées en vertu de l'édit du mois de juin 1721 pour les colonies, ce fut en vain que le gouvernement local tenta de faire accepter cette monnaie du public « parce qu'on n'est point dans l'usage en ce païs cy de recevoir ny faire des payements en monnoye de cuivre ; qu'elle a été trouvée incommode par son poids, beaucoup au dessus de sa valleur intrinsèque et parce qu'elle n'a point de cours hors de la colonie. Nous voyons sur cela tant d'oppositions et si peu d'espérance de les surmonter, que nous croyons qu'il ne conviendrait pas de rien tenter au delà de ce que nous avons fait. » (De Vaudreuil, gouverneur, et Begon, intendant, 14 octobre 1723.)

Les cartes primitives de de Meulles n'existent plus ; celles jointes à sa lettre au ministre ont disparu et il ne s'en trouve dans aucun dépôt public au Canada. Les cartes des années subséquentes ne se sont pas non plus retrouvées ; elles ont, jusqu'ici, échappé aux patientes recherches du possesseur de la plus importante collection de papier-monnaie du Canada, M. Cyrille Tessier, notaire, à Québec.

Les cartes qui se trouvent dans les dépôts publics, à Paris, sont les suivantes :

ARCHIVES DE LA MARINE

Série de 1714.

Cent livres.	Carte entière, 56/85 millim., l'écriture dans le sens large de la carte.
Cinquante livres.	Carte entière, l'écriture dans le sens étroit.

Quarante livres.	Carte entière, angles coupés, écriture en sens large.
Vingt livres.	Carte entière, angles coupés, écriture en sens étroit.
Douze livres.	Coupure de carte, 56 millim. carrés.
Six livres.	Coupure, 44/56 millim., angles coupés, écriture en sens étroit.
Quatre livres.	Coupure, 40/51 millim., écriture en sens étroit.
Deux livres.	Coupure, 33/51 millim., écriture en sens étroit.
Vingt sols.	Coupure, 34/46 millim., écriture en sens large.
Quinze sols.	Coupure, 31/42 millim., écriture en sens étroit.
Dix sols.	Coupure, 30/40 millim., écriture en sens étroit.

Les cartes de douze à cent livres sont signées en haut *Duplessis* et au bas *Vaudreuil* et *Begon*.

Celles de 6 livres, 4 livres et 2 livres sont signées en haut *Duplessis* et au bas *Begon*.

Celles d'une livre, 15 sols et 10 sols sont signées en haut *Duplessis* et au bas d'un *B*.

Elles sont toutes timbrées d'un poinçon à sec rond de 5 millim. (entièrement effacé). Celles de 100 et 50 livres, aux quatre angles; celles de 40 et 20 livres, au centre des quatre côtés; celles des 12, 6 et 4 livres, un timbre en haut et deux au bas; celles de 2 livres, un timbre en haut; celles de 20, 15 et 10 sols, un timbre en haut et en bas.

La coupure de dix sols, que nous reproduisons, n'appartient pas à la serie qui précède; elle porte la même date, mais est d'une autre émission. Elle se distingue par le timbre d'en haut, un V antique sommé d'une couronne de marquis; celui d'en bas, trois fleurs de lis dans un cœur et le libellé *dix sols* au lieu de *pour la somme de dix sols*.

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE.

Série de 1729.

Vingt-quatre livres.	Carte entière, écriture en sens large.
Douze livres.	Carte entière, angles coupés, écriture en sens large.
Six livres.	Coupure en carré.
Trois livres.	Coupure en carré, angles coupés.
Trente sols.	Coupure, écriture en sens étroit.
Quinze sols.	Coupure, angles coupés, écriture en sens large.
Sept sols six deniers.	Coupure, écriture en sens étroit.

Ces cartes sont à peu près de même dimension que les précédentes. Elles sont frappées de deux timbres humides, aux armes de France, l'un surmonté d'une couronne, et l'autre entouré de lauriers. Elles sont toutes signées en haut *Varin;* celles de 24, 12, 6 et 3 livres portent en outre les signatures de *Beauharnois* et *Hocquart*, et celles de 30 sols, 16 sols et 7 sols 6 deniers, un *B* et le paraphe de Hocquart.

ARCHIVES NATIONALES.

Série de 1749.

Sept sols six deniers.	Coupure de 30/56 millim., écriture en sens étroit, frappées de deux timbres secs ovales aux armes de France et Navarre, signée en haut *Varin* et au bas *H.* et *B.*

Série de 1757.

Quinze sols.	Coupure de 45/57 millim., angles coupés, écriture en sens large, mêmes timbres que la précédente, signée en haut *Deviller* et au bas *V.* et *B.*

E. ZAY.